

**Conférence de presse annuelle 2007****Fiche thématique n°06****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 8 février 2007

Promouvoir une énergie sûre, compétitive et durable**Soutien à un grand objectif de l'UE**

La Banque européenne d'investissement a décidé de renforcer ses financements en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la sécurité de l'approvisionnement en énergie, en faisant du financement de projets dans le domaine énergétique une nouvelle priorité de sa stratégie de prêt à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe.

L'énergie figurant désormais parmi les toutes premières priorités du programme d'action de l'UE, en raison des questions qui se posent au sujet de la sécurité et de la compétitivité de l'approvisionnement et des changements climatiques, l'Union met en place de nouvelles politiques pour le secteur. Le livre vert de la Commission européenne, intitulé « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » (mars 2006) et, plus récemment, son analyse stratégique de la politique énergétique de l'UE (janvier 2007) ont mis l'un et l'autre en évidence la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre le dérèglement climatique, promouvoir l'emploi et la croissance et accroître la sécurité de l'approvisionnement en énergie sur le marché interne.

Le contexte de l'action de la BEI

Pour soutenir les objectifs énergétiques de l'UE, la BEI s'est fixé de nouveaux buts à atteindre :

- un montant annuel global de l'ordre de 4 milliards d'EUR pour des projets relevant d'au moins un des cinq domaines prioritaires ci-dessous ;
- un objectif annuel secondaire de 600 à 800 millions d'EUR pour des projets relatifs aux énergies renouvelables, avec, comme c'est déjà le cas actuellement, 50 % de ses prêts en faveur de la production d'électricité à consacrer à des projets qui font appel à des technologies basées sur les énergies renouvelables.

La valeur ajoutée reste le principe directeur central des activités de la BEI, y compris pour les projets dans le domaine de l'énergie. Il est ainsi prévu de recourir à des structures et à des instruments financiers innovants, en fonction des besoins, ainsi qu'à des contributions sous forme d'assistance technique, en coopération avec la Commission et d'autres institutions financières internationales.

La BEI va centrer son action sur cinq domaines prioritaires :

Énergies renouvelables

- Diversifier le portefeuille des prêts BEI en faveur de projets énergétiques :
 - en développant les marchés les moins avancés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et
 - en favorisant le déploiement des sources d'énergie renouvelables les moins exploitées telles que l'énergie solaire et la biomasse.

Efficacité énergétique

- Veiller à ce que les solutions les plus efficaces sur le plan énergétique soient mises en œuvre dans les projets financés par la BEI.
- Intensifier les financements de projets à haut rendement énergétique, en particulier les projets du secteur public et ceux des petites et moyennes entreprises, mais aussi des projets liés au logement et à la production combinée de chaleur et d'électricité.

Recherche-développement et innovation

- Soutenir les plates-formes technologiques européennes axées sur les infrastructures pour les secteurs de l'énergie et de la recherche. Grâce à des instruments de financement adaptés, la BEI est en mesure de financer des projets de recherche-développement et d'innovation à haut risque dont les promoteurs n'avaient vraisemblablement pas accès jusque-là à ses ressources.

Diversification et sécurité de l'approvisionnement interne

- Soutenir des projets favorisant la diversification des sources d'énergie à l'échelle de l'UE, en particulier :
 - des projets qui relèvent des réseaux transeuropéens de l'énergie,
 - des réseaux d'électricité et de gaz,
 - des installations de stockage du gaz et du pétrole,
 - des centrales électriques.

Sécurité de l'approvisionnement externe et développement économique

- Soutien à l'objectif visant à créer avec les pays voisins une communauté paneuropéenne de l'énergie.
- Renforcement de la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'UE.
- Développement de la réserve de projets contribuant à la lutte contre les dérèglements climatiques.
- Amélioration de l'accès des populations à des sources d'énergie modernes.

Perspectives

Pour promouvoir ses objectifs dans le domaine de l'énergie, la BEI va s'appuyer sur de nouveaux instruments financiers adaptés aux besoins et recourir de façon innovante à des instruments mis en place récemment qui lui permettent d'investir dans des projets à haut risque et de combiner ses financements avec les aides non remboursables de l'UE. Par ailleurs, la fourniture de services de conseil, notamment l'assistance technique, en coopération avec la Commission et d'autres institutions financières internationales, restera l'un des axes de l'activité de la BEI.

La conférence de la BEI sur l'économie et les finances qui s'est tenue le 25 janvier 2007 a été consacrée à la problématique de l'énergie, mettant en lumière l'impulsion nouvelle qui va être imprimée en 2007 à l'action de la Banque dans ce domaine. Le prochain Forum annuel de la BEI, prévu les 27 et 28 septembre 2007, aura pour thème « Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques » ; il réunira toutes les parties intéressées en Europe à œuvrer ensemble pour faire progresser la mise en place d'une politique énergétique commune pour l'UE.

L'année 2006 en chiffres

En 2006, la BEI a signé des prêts pour un total de près de 3 milliards d'EUR en faveur de projets réalisés au sein de l'UE dans le secteur de l'énergie. Hors de l'UE, 1 milliard d'EUR environ a été consacré à des projets énergétiques, en Turquie, dans les pays partenaires méditerranéens et dans ceux de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les projets concernant les énergies renouvelables signés dans l'UE ont totalisé 463 millions d'EUR en 2006 (460 millions d'EUR en 2005), ce qui porte le volume des prêts accordés par la BEI en faveur des énergies renouvelables sur les cinq dernières années à plus de 2,2 milliards d'EUR au total.

Les signatures concernant les réseaux transeuropéens de l'énergie en 2006 représentent un total de 321 millions d'EUR. La réserve de projets à signer au premier trimestre de 2007 est importante et la BEI devrait atteindre sans peine son objectif annuel de 500 millions à 1 milliard d'EUR d'investissements dans ces projets énergétiques paneuropéens.

Dans l'étude qu'elle a consacrée en 2006 au financement des réseaux transeuropéens de l'énergie, la Commission a salué l'action menée jusqu'ici par la BEI en appui aux financements communautaires de projets énergétiques paneuropéens. Les lignes directrices pour les réseaux transeuropéens de l'énergie actualisées par la Commission en septembre 2006 mentionnent 42 projets identifiés comme « projets de réseau transeuropéen d'intérêt commun ». La BEI est partie prenante à la plupart des projets paneuropéens

prioritaires dans le secteur du gaz et elle espère jouer à l'avenir un rôle accru, pour ce qui concerne en particulier les investissements dans l'électricité.

Quelques projets clés

La centrale héliothermique ANDASOL (Espagne)

Ce projet est la première application à grande échelle d'une centrale thermique solaire à concentration dans l'UE. La centrale va être construite dans une large vallée au nord de la Sierra Nevada, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Grenade. Cette zone bénéficie d'un ensoleillement annuel moyen relativement élevé, de la disponibilité d'eaux souterraines pour le refroidissement et d'un accès aisé au réseau électrique à haute tension. Le projet repose sur une nouvelle génération de capteurs solaires paraboliques.

Il va dans le sens de la politique énergétique européenne puisqu'il exploite des sources locales d'énergie renouvelable et contribue aux efforts de l'UE pour lutter contre les dérèglements climatiques. Il devrait en outre servir de vitrine pour une nouvelle génération de centrales solaires à concentration (la technologie CSP) et plusieurs de ses composantes justifient un soutien au titre de l'initiative « Innovation 2010 » de la BEI.

L'interconnexion gazière Turquie-Grèce

Signé en février 2006, le prêt de 22 millions d'EUR de la BEI à la compagnie nationale du gaz de Grèce (DEPA) est venu faciliter le financement de la construction et de l'exploitation d'un gazoduc de 85 kilomètres qui reliera les réseaux gaziers grec et turc, entre Komotini en Grèce et Kipi à la frontière gréco-turque.

Ce projet appartenant aux réseaux transeuropéens de l'énergie a été désigné comme prioritaire et d'intérêt européen commun ; il vise à permettre l'importation de gaz naturel de Turquie ou d'autres pays afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de la Grèce et de doter le pays de capacités qui rendraient possible, à l'avenir, le transit de gaz vers des pays voisins.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

*Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99*